

**Une nouvelle salle pour cette nouvelle édition du 07 et 08 octobre 2017**

## Catégories

Simple, double et mixte

Le tournoi est ouvert aux joueurs aux minimes, cadets, seniors et vétérans classés de R4 à P12.

Inscription possible sur deux tableaux uniquement, la combinaison simple et mixte n'est pas autorisée.

## Clôture des inscriptions

**Mercredi 27 Septembre 2017**

## Frais d'inscription

*12 € pour un tableau*

*17 € pour deux tableaux*

Avant de compléter la fiche d'inscription, n'oubliez pas de consulter les articles du règlement général des compétitions de la FFBaD. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Cette dernière ne sera validée qu'après envoi du règlement, chèque libellé à l'ordre du Bach, avant le **27 Septembre 2017** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Jeremy THEVENET 14 rue d'Epernay 49300 CHOLET**

Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

## Accueil/Horaires

### Samedi 07 Octobre 2017

07h00 – Accueil

08h00 – Début des matchs

20h00 environ – fin des matchs

### Dimanche 08 Octobre 2017

07h30 – Accueil des joueurs

08h30 – Début des matchs

18h00 environ – Fin des matchs

Les horaires indicatifs des rencontres seront affichés dans la salle.

Les joueurs pourront être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire annoncé sur l'échéancier.

## Salles

**Nouvelle salle Auguste Grégoire** (9 terrains) **boulevard Victor Hugo 49300 CHOLET**

Un stand de matériels et de cordage INTERSPORT sera présent dans la salle le samedi 07 octobre 2017.

## Tirage au sort et envoi des convocations

Le tirage au sort aura lieu entre les **30 septembre et 2 Octobre 2017.**

Les convocations seront mises en ligne entre les **1 et 3 Octobre 2017.**

## Tableaux

Samedi : Simple et Mixte

Dimanche : Double Dame et Double Homme

## Volants

Les volants sont à la charge des joueurs et à part égale entre les joueurs.

Les volants de référence pour la compétition sont les Babolat 4 pour les joueurs classés et le Mavis 370 pour les joueurs P12. Les volants seront, si besoin, en vente dans la salle.

## Restauration

Dans la salle, tout au long de la compétition, vous trouverez une buvette, qui vous offrira un service de restauration rapide.

## Hébergement

-**Campanile (tarif sportif)** Square de la Nouvelle France 49300 Cholet 02.41.62.86.79

-**Hotel Night Express** rue Maison Neuve 49300 Cholet 02.41.71.05.20

-**Première Classe** 48, rue de Terre Neuve 49300 Cholet 02.41.70.77.11

-**Hôtel du Cormier** 2, rue Monge 49300 Cholet 02.4162.46.24

-**Formule 1** Z.I. de la Blanchardièrè Bd. de Belgique 49300 Cholet 02.41.62.46.24

-**Ibis** avenue des Sables d'Olonne 49300 Cholet 02.41.62.45.45

-**B and B hotel** 4, place Michel Ange 49300 Cholet 08.92.78.80.34

## Récompenses

Le comité d'organisation sera heureux de féliciter les vainqueurs et les finalistes avec des lots et des bons d'achats. La remise des prix se fera à l'issue de toutes les finales.

## Contacts

Jeremy THEVENET 06.71.66.08.80

## Règlement particulier

**Article 1** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est autorisé sous le n° .....

**Article 2** Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

**Article 3** Le Juge Arbitre principal du tournoi est **Frédéric Benoit** et le Juge Arbitre adjoint est **Jean-Guy Vaissier**.

Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

**Article 4** Tout joueur doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2017/2018 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux catégories d'âges de minimes à vétérans. Pour les mineurs un accompagnateur majeur devra être présent dans la salle durant toute la compétition.

**Article 5** Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit. Cette décision sera sans appel.

**Article 6** La compétition se déroulera sous formes de poules de qualifications de 3 ou 4 joueurs avec 1 ou 2 sortants par poule, suivies d'un tableau en élimination directe ou d'une poule unique de 5.

**Article 7** Le tirage au sort pour la constitution des tableaux et têtes de série, sera effectué par le logiciel utilisé en tenant compte du CPPH. Celui-ci sera figé 15 jours avant la compétition. Pour le bon déroulement de la compétition, le regroupement des séries et les choix des tableaux seront assujettis à l'approbation du Juge-Arbitre.

**Article 8** Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

**Article 9** Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (en présence de Jérémy Thévenet, titulaire du SOC) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

**Article 10** Les matches pourront être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indiqué sur l'échéancier et la convocation. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée.

**Article 11** Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match (test des volants compris). Le temps de repos minimum entre deux matches sera de vingt minutes (il pourra être réduit avec l'accord des intéressés).

**Article 12** Tout joueur non présent 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre

Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra en informer le Juge-Arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

**Article 13** Seuls auront accès aux terrains : les joueurs appelés pour leur match, leurs coachs, les arbitres et les membres du comité d'organisation.

**Article 14** Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales, dans la mesure du possible, seront arbitrées.

**Article 15** Un seul let sera accordé au service, si le volant touche un élément accroché à la structure, il sera faute au deuxième service et faute en jeu.

**Article 16** Chaque joueur devra se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

**Article 17** Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Babolat 4 pour les classés, et le Yonex Mavis 370 pour les P12. En cas de désaccord ou de besoin ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

**Article 18** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera exigée sur les terrains. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBad en vigueur.

**Article 19** Le licencié qui reçoit un carton rouge ou noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

**Article 20** L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

**Article 21** Seul le joueur concerné est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.

**Article 22** Le comité d'organisation se réserve le droit, en cas de nécessité, de prendre toutes les mesures qui permettront d'améliorer le bon déroulement de la compétition après accord du Juge-Arbitre.

**Article 23** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs commises par des clubs lors de l'inscription (délais non respectés inclus) ; de même qu'en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.

**Article 24** Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition ainsi que la charte de comportement du joueur. Les participants à la compétition s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement particulier ainsi que le code de conduite de la FFBaD



